

RYTHMES SCOLAIRES

4 JOURS POUR TOUS !

JEUDI 22 MAI

MOBILISATION NATIONALE

TOUS DEVANT LES MAIRIES 18H

LAVAL, CHÂTEAU-GONTIER, MAYENNE

96% des communes en France qui sont revenues à la semaine de 4 jours grâce notamment à la mobilisation organisée par FO. En Mayenne, 85% des communes disposant au moins d'une école, et 70% des écoles publiques fonctionnent sur 4 jours. Davantage d'élèves des écoles publiques dans le département vont à l'école 4 jours par semaine. Quelques communes maintiennent pourtant contre vents et marées la semaine de 5 jours (dite de 4,5 jours), ce qui suscite la résistance des personnels, à l'instar de la mobilisation des collègues de Château-Gontier.

Alors que l'Etat annonce la fin des aides péri-éducatives pour les communes à 5 jours à la rentrée 2025, que le président Macron, annonce le lancement d'une convention citoyenne dédiée aux rythmes scolaires, FO revendique toujours l'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer pour harmoniser les rythmes scolaires dans toutes les écoles. **En effet, ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires ; Ce n'est pas aux communes de décider des conditions de travail des enseignants et AESH, personnels employés par l'Etat !**

Nous appelons tous les enseignants, AESH, ATSEM et animateurs, les parents d'élèves, les défenseurs de l'école Publique à se mobiliser pour revendiquer un fonctionnement national avec un retour à 4 jours, à **participer aux rassemblements organisés devant les mairies de Laval, Château-Gontier et Mayenne**. Nous appelons tous les personnels et parents du département qui sont encore à 5 jours, à venir représenter leur école, à montrer qu'il s'agit d'une volonté partagée dans tout le département !

L'intérêt de nos élèves, c'est celui de l'école Publique !

Une dérogation est une exception dans l'application d'une règle :

La semaine de 4 jours, censée être l'exception, est largement majoritaire !

Le SNUDI-FO 53, et le syndicat FO des agents territoriaux de la Mayenne revendiquent :

- Un cadre national et le retour à la semaine de 4 jours (sur 36 semaines) dans toutes les communes, toutes les écoles
- L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, la stricte séparation scolaire / périscolaire et l'abandon des projets éducatifs de territoire (PEdT)
- L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer : ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires